

Compte Rendu Mensuel de la réunion des délégués du personnel du 19 Janvier 2012

I. PARTICIPANTS

Direction : S.BERNARD, L.NEVEUX

Délégués FO : P.BRUX, B.GORDIER, E.MASSE

II. EMPLOI

Évolution de l'emploi sur le site

Effectif au 31/12/2012	Affectés à Gimont	Déplacés in situ	Dont détachés Filiale/ client	Dont abs longue durée	Total
Cadres CDI	2				2
CDD					
ETAM CDI	50	3			56
CDD	3				
Ouvriers CDI	53	4			62
CDD	5				
Alternance	13				13
Intérimaires	25				25
Total	151	7			158

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures par secteur d'activité en novembre et décembre

NOVEMBRE 2011	Heures
Assemblage 470 (Improductif)	2279
Assemblage 471 (Productif)	15424
Contrôle 557	1207
DECEMBRE 2011	Heures
Assemblage 470 (Improductif)	1982
Assemblage 471 (Productif)	14 053
Contrôle 557	1466

Evolution des plans de charges depuis la dernière réunion DP du mois de décembre ?

CHANTIER	Plan de charge		Nbre d'avions	
A380	2011	23		
	2012	33		
	2013	37		
A350	2011	2	- 1	
	2012	9		
	2013	20		
F7X	2011	42		
	2012	38		
	2013	35		
B777	2011	18		
	2012	18		
	2013	17		

IV. ORGANISATION CHAINE A350 NF

En raison de la faible cadence au premier semestre, quel est l'impact sur le personnel de production ? Le personnel support technique ? Le personnel d'encadrement ?

Réponse Direction :

«En raison du report de programme, la production a été suspendue en janvier et les compagnons ont été repositionnés sur d'autres chantiers. Les fonctions supports ont travaillé sur des mises à jour de documentation.»

V. DEROGATIONS CONGES

Quelle est la date limite de dépôt des demandes de dérogations pour la période des congés d'été. Où se procure-t-on le formulaire ? A quelle date serez-vous en mesure de donner une réponse ?

Réponse Direction :

«Les formulaires de demande de dérogation de congé n'ont pas encore été publiés. Le retour de la direction sur notre accord ou refus de la demande se fera aux mêmes dates que d'habitude.»

VI. BOITE A IDEE ET CPE

Certains salariés n'ont pas été conviés à la cérémonie de décembre en temps et en heure. Est-il possible de prévenir les salariés de Gimont en même temps que ceux de Périole ?

Réponse Direction :

«Les salariés de Gimont et de Périole sont prévenus de la même façon. Il y a eu un raté, nous nous en excusons.»

Est-il possible de rappeler la procédure de demande ainsi que le champ d'application du CPE et les catégories de personnel concernées ?

Réponse Direction :

«Le CPE (Contribution à la Productivité de l'Entreprise) a pour but de récompenser les propositions apportant des améliorations significatives de notre productivité et sortant du cadre habituel du travail demandé. Les propositions sont recueillies par la hiérarchie et analysées par le service AET.»

VII. DEPLACEMENT

Dans le cadre des travaux en déplacement (toutes durées, tous sites, toutes destinations) est-il envisageable de réaliser des appels à candidature, afin de permettre au personnel intéressé de pouvoir se faire connaître ?

Réponse Direction :

«Les missions ne sont pas gérées via des fiches de postes. Le choix des personnes pour remplir une mission se fait sur des critères de compétences et de connaissance du produit, ensuite sur un critère de mobilité en fonction des contraintes personnelles éventuelles.»

VIII. PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

A quelle date serons nous avisés du montant et des dates de versement de ces primes éventuelles ?

Réponse Direction :

«Un Conseil de Surveillance est positionné généralement avant la fin du mois de février pour valider les comptes de la Société. C'est uniquement après cette date que se tiendra une réunion de la Commission Economique et Financière qui sera informée du montant des primes éventuelles d'intéressement et de participation. Ensuite une information individuelle sera faite aux salariés (en principe début mars) afin qu'ils puissent faire leur choix de l'utilisation de ces primes éventuelles.»

IX. PRIME ET DIVIDENDE

La loi du 13 juillet 2011 a mis en place une prime de partage des profits ou « prime dividende » dans les sociétés de plus de 50 salariés. Qu'en est-il dans notre société ?

Réponse Direction :

«Latécoère n'est pas concernée car nous n'avons pas versé de dividende à nos actionnaires en 2011.»

X. ENQUETE CLIMATISATION

Suivant l'enquête que vous avez réalisée en fin d'année, la climatisation du contrôle réception a-t-elle été prévue au budget 2012 ?

Réponse Direction :

«Une demande a été formulée dans le cadre des budgets 2012 dont nous attendons le retour.»

XI. EPARGNE SALARIALE

Pour le personnel ayant choisi la fusion des fonds C et D dans le fonds B : de quelle manière pouvons-nous consulter nos avoirs sur internet?

Réponse Direction :

«A chaque opération effectuée sur le PEE, les salariés reçoivent une information sur la mise à jour de leur compte. Et systématiquement en début d'année un relevé est adressé à tous les salariés détenant des avoirs dans les différents fonds. A partir de 2012, les salariés recevront directement ces courriers à leur domicile, le gestionnaire des fonds (AMUNDI) se chargeant de cet envoi. Pour toute question particulière, nous rappelons que le service paye assure une permanence à Gimont tous les vendredis matin.»

XII. DERATISATION

La dératisation du magasin 8013 a-t-elle été effectuée ?

Réponse Direction :

«L'intervention complémentaire au magasin a eu lieu semaine 45. Cette opération vient d'être renouvelée ce mardi 17 janvier 2012 dans tout le site.»

XIII. EPI

Qu'en est-il des actions en cours ? Lunettes, vestiaires...

Réponse Direction :

«Le test des lunettes se poursuit à Périole. Il y a des résultats encourageants sur certains modèles et nous attendons le retour du médecin pour statuer. Les vestiaires ne sont pas un EPI.»

XIV. REFECTOIRE

Où en est-on de l'installation du point d'eau chaude et froide dans la salle de restauration ?

Réponse Direction :

«Un point d'eau tempérée a été installé début janvier au réfectoire, ainsi qu'un évier vers les vestiaires à l'étage.»

XV. SANITAIRE

Afin d'améliorer l'hygiène des toilettes de l'atelier hommes, est-il possible d'augmenter la capacité d'accueil en réquisitionnant les toilettes de l'atelier femmes et leur attribuer les toilettes en face de l'infirmerie ?

Réponse Direction :

«Cette proposition n'est pas retenue.»

XVI. SANTE AU TRAVAIL

Qu'en est-il de l'absence du médecin du travail ?

Comment sont assurées les visites périodiques, d'embauche et de reprise ?

Un remplacement est-il prévu durant son absence ?

Réponse Direction :

«L'arrêt maladie du Docteur Lemartin a été prolongé et nous continuons toujours la recherche d'une solution de remplacement, sans succès pour le moment. A compter du 23 janvier, les examens (visiostest, audiométrie, spirométrie, analyse d'urines) seront effectués par l'infirmière en anticipation des visites médicales qui auront lieu au retour du médecin.»

Pour quelles raisons, le personnel support technique (en particulier contrôleurs et maitrises) ne bénéficient pas de la même surveillance médicale que le personnel d'atelier ?

Réponse Direction :

«Les fonctions support ne sont pas soumises aux mêmes expositions et aux mêmes risques que les compagnons. Leur niveau de surveillance médicale est donc différent.»

Pour quelle raison ne pratique-t-on plus de radiographie pulmonaire aussi régulièrement qu'avant ?

Réponse Direction :

«Les recommandations de la CRAM ont changé. La surveillance pulmonaire est assurée par la spirométrie lors de la visite médicale annuelle. La radio pulmonaire est faite à l'embauche puis après 15 ans d'exposition puis tous les 2 ans.»

XVII. VETEMENTS DE TRAVAIL

Plusieurs vêtements sont partis pour une identification (marquage) et ne sont toujours pas revenus. Avez-vous un délai à nous fournir pour le retour de ces vêtements ?

Réponse Direction :

«Ces vêtements ont été livrés à Toulouse par erreur. Après avoir été identifiés, ils ont été transmis et reçus à Gimont le 16/01/12. Pour information, nous n'avons pas de délai de retour lors du marquage des vêtements envoyés au coup par coup.»

XVIII. ENVIRONNEMENT / SECURITE

Les salariés déplorent une dégradation de l'approvisionnement en méthyl.

Manque de pissettes, nécessité d'ouvrir les pissettes, stockage en carton dans l'atelier.

Quelles sont les dispositions prévues pour remédier à cette situation ?

Réponse Direction :

«Ce sujet relatif à l'organisation de l'entreprise ne rentre pas dans le périmètre de la réunion avec les délégués du personnel.»

XIX. PARKING

Ou en est-on de la réflexion sur le parking :

Déchargement des camions ?

Manque de places ?

Réponse Direction :

«Les consignes concernant l'entrée des camions sur le site ont été données aux gardiens en Novembre 2011, précisant les horaires et la circulation des camions. Un chiffrage est en cours pour créer quelques places de parking supplémentaires et sera éventuellement lancé en fonction du coût et de nos possibilités budgétaires.»

XX. DEPLACEMENT F7XC

Pouvez-vous nous détailler les mesures prises en raison de l'arrêt de chaîne suite à maintenance ?

Réponse Direction :

«Il ne s'agit pas d'un arrêt de chaîne mais d'un arrêt momentané de postes successifs. Les compagnons concernés seront en mission à Péroie ou en formation, suivant un planning qui leur a été présenté.»

Pouvez-vous nous rappeler la réglementation concernant les déplacements ? (Indemnités, temps de trajet).

Réponse Direction :

«En cas de déplacement, une indemnité est versée pour les kilomètres supplémentaires éventuellement parcourus pour aller sur le lieu de la mission. Si le temps de trajet est supérieur à 1h30 par jour, le temps au delà de 1h30 est payé.»

Dans le cadre d'un arrêt de chaîne programmé (maintenance outillage), sera-t-il possible à l'avenir d'envisager en priorité un transfert de charge ponctuel plutôt qu'une mobilité du personnel ?

Réponse Direction :

«Le transfert de charge à Gimont a été envisagé mais n'a pas été retenu pour une question d'efficacité industrielle.»

XXI. RESTAURATION

Les salariés ont subi une augmentation du tarif repas sans avoir été prévenu préalablement. Qu'en est-il ? Est-ce un fonctionnement normal ?

Réponse Direction :

«Ce sujet aurait dû être abordé lors de la commission restauration de décembre 2011. L'augmentation résulte d'une formule de révision des prix et du passage de la TVA de 5,5% à 7%.»

XXII. CQPM

Lors de la période de formation de l'AFPI le personnel en CQPM ne disposait pas de service de restauration. Est-il possible de verser une prime panier aux personnes concernées ?

Réponse Direction :

«Non, car sur le lieu de la formation, il n'y avait pas d'obligation de service de restauration collective. Notez qu'une indemnité kilométrique a été versée aux stagiaires pour les déplacements sur ce lieu de formation.»

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **23 Février 2012**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.